



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité d'Albanel, que :

Le 15 novembre 2021 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Fanny Tremblay concernant la marge arrière en regard du projet d'agrandissement de sa résidence située au 103 de la rue Charles-Albanel.

L'acceptation de la demande de madame Fanny Tremblay aurait pour effet de permettre que l'agrandissement soit situé à une distance de 3,7 mètres de la marge arrière alors que notre Règlement de zonage no 11-158 exige, selon la disposition générale relative à la détermination des distances, une marge de 6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 1^{ER} OCTOBRE 2021.

Stéphanie Marceau, CPA, CA, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, secrétaire-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 1^{er} octobre 2021, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, rue du Coteau-Marcil, rue Gagnon, rue du Parc Pagé, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} octobre 2021.

Secrétaire-trésorière